

**Décision n° 2017-202 du 1er août 2017
portant nomination de la chef du service central de gestion administrative et de paye
par intérim**

Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, notamment le 3° de l'article 9 ;

Vu le décret du 17 janvier 2014 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la délibération n° 2015-38 du conseil d'administration du Cerema fixant l'organisation générale de l'établissement et de son comité de direction ;

Vu la décision n° 2014-06 du 2 janvier 2014 fixant les principes concernant les décisions de nomination aux fonctions de responsabilité au sein du Cerema ;

Vu la décision n° 2014-135 du 11 février 2014 portant nomination des membres du comité de direction du Cerema ;

Vu la décision n° 2016-04 du 4 janvier 2016 portant organisation de la direction des ressources humaines et de son comité de direction ;

Sur proposition de la directrice des ressources humaines ;

décide

Article 1

Il est mis fin à compter du 21 juin 2017 aux fonctions de chef de service central de gestion administrative et de paye par intérim de Madame France Rebouillat, adjointe au chef de service central de gestion administrative et de paye.

Article 2

Madame Emilie Merlen, adjointe au chef de service central de gestion administrative et de paye, est nommée chef de service central de gestion administrative et de paye par intérim à compter du 21 juin 2017.

Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 1er août 2017
Le directeur général

Signé

Bernard Larrouturou